

CONCOURS NATIONAL DE DANSE CLASSIQUE 2024

NIVEAUX « ETUDE » ET « PERFECTIONNEMENT »

27 et 28 JANVIER 2024 - MJC Théâtre de Colombes, 96-98 Rue St Denis 92700 COLOMBES

Informations : concoursclassique@ffdanse.fr - Claudine ANDREO : 04.93.09.02.55

I – CONCOURS NIVEAU ETUDE

OBJET DU CONCOURS

- Favoriser les échanges « élèves-danseurs » et « professeurs-chorégraphes » ;
- Promouvoir la danse classique et participer à une pratique de qualité ;
- Permettre une évaluation du niveau des pratiquants amateurs.

Article 1.1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Être amateurs de bon niveau.
- Être titulaire de la licence B de la Fédération Française de Danse.
- Présenter obligatoirement le jour du concours : la licence fédérale accompagnée d'une pièce d'identité.

UN DANSEUR PEUT PARTICIPER AU MAXIMUM A DEUX PRESTATIONS CHOREGRAPHIQUES

Article 1.2- CATEGORIE D'AGES

- ENFANT : Filles et garçons nés en 2013 – 2014 - 2015
- ESPOIR 1 : Filles et garçons nés en 2011 - 2012
- ESPOIR 2 : Filles et garçons nés en 2009 - 2010
- ELEMENTAIRE : Filles et garçons nés en 2006 - 2007 – 2008
- SUPERIEUR : Filles et garçons nés en 2004 - 2005

Article 1.3 - SOLISTES

1.3.1 - Accueil

- L'accueil des candidats se fera le samedi.
- Une prise de plateau sera prévue le matin (Les horaires seront précisés avec le planning). Seuls les professeurs seront admis dans la salle.

1.3.2 - Tenue

Variation Imposée : **Enfant/Espoir/Elémentaire/Supérieur**

- Filles : Tenue de cours exigée - justaucorps pastel sans manches, collant clair, jupette autorisée. Parures vestimentaires interdites.
- Garçon : Tenue de cours exigée – Léotard blanc, collant gris

Variation libre présentée en finale : **Elémentaire/Supérieur (LE DIMANCHE)**

- Filles et garçons : Costumes de scène

1.3.3 - Epreuves

- ENFANT/ESPOIR
 - Variation imposée sur demi-pointes
- ELEMENTAIRE
 - Eliminatoire : Variation imposée sur demi-pointes
 - Finale : Variation libre (hors répertoire – base classique) sur demi-pointes – Durée maxi : 1mn 50
- SUPERIEUR
 - Eliminatoire : Variation imposée sur pointes
 - Finale : Variation libre (hors répertoire – base classique) sur pointes (pour les filles) - Durée maxi : 2 minutes

Nota : les candidats des catégories « ELEMENTAIRE » et « SUPERIEUR » ayant participé à un concours régional dans la même saison et ayant obtenu la note de 15 passeront directement l'épreuve de la finale sans avoir à passer l'éliminatoire.

1.3.4 - Notation

- ENFANT/ESPOIR
 - Variation imposée : 1 note sur 20 (L'évaluation portera sur la présentation du candidat, la technique et le respect de la variation).
Les notes obtenues par les candidats détermineront le classement final.
- ELEMENTAIRE / SUPERIEUR
 - Eliminatoire Variation imposée : 1 note sur 20 (L'évaluation portera sur la présentation du candidat, la technique et le respect de la variation)
 - Finale Variation libre : 1 note technique sur 20 (présentation et technique du candidat) et une note artistique sur 20 (musicalité et interprétation). La moyenne des notes obtenues par les candidats (imposée et libre) déterminera le classement final.

Article 1.4 – GROUPES ET DUOS

> ATTENTION : CHAQUE STRUCTURE PEUT PRESENTER UN MAXIMUM DE DEUX GROUPES PAR CATEGORIE

1.4.1 – Accueil

- L'accueil des candidats se fera **le dimanche**.

Une prise de plateau sera prévue **l'après-midi** (Les horaires seront précisés avec le planning). Seuls les professeurs seront admis dans la salle.

1.4.2 – Tenue

- Costumes de scène

1.4.3 - Epreuves

- Présentation d'une chorégraphie originale hors répertoire respectant les fondamentaux de la danse classique dans une des catégories définies ci-dessous :

Catégorie	Age des interprètes	Durée de la prestation
Groupe I	Nés 2013 – 2014 - 2015	3 minutes 30 maxi
Groupe II	Nés en 2009 - 2010 – 2011 - 2012	4 minutes maxi
Groupe III	Nés en 2005 – 2006 – 2007 - 2008	4 minutes maxi
Duo	Nés avant le 01/01/2010	3 minutes maxi

IMPORTANT : Il sera toléré que le groupe comporte des participants de la catégorie d'âge la plus proche et d'une seule dans une proportion n'excédant pas le tiers des danseurs. Si le tiers du nombre total de danseurs est un chiffre avec décimale, prendre en compte le chiffre directement supérieur (exemple : $10 / 3 = 3,33$ – il sera ici toléré 4 danseurs de la catégorie inférieure ou supérieure).

1.4.4 – Notation

- 1 note technique sur 20 (présentation, technique des danseurs)
 - 1 note artistique sur 20 (musicalité, interprétation, scénographie)
- La moyenne des notes obtenues par les candidats déterminera le classement.

Article 1.5 - RECOMPENSES

Dans chaque catégorie, il pourra être remis :

Classique d'or - Classique d'argent - Classique de bronze - 1^{ER} accessit - 2^{EME} accessit.
D'autres récompenses (cadeaux, stages ...) pourront être attribuées.

Article 1.6 - ORDRES DE PASSAGE

Solistes niveau Etude :

L'ordre de passage sera déterminé par ordre croissant de la date de naissance.

Autres catégories :

L'ordre de passage sera déterminé par ordre alphabétique, la première lettre étant tirée au sort.

Article 1.7 - CANDIDATS AYANT DEJA OBTENU UN TROPHEE D'OR

Les candidat(e)s solistes ayant obtenu un trophée d'or dans une catégorie ne peuvent se réinscrire dans cette même catégorie l'année suivante. Cependant ils/elles peuvent s'inscrire dans la catégorie supérieure, quel que soit leur âge.

Article 1.8 - ELEMENTS DE SCÉNOGRAPHIE

- **MUSIQUE** (Libre, répertoire, duos, groupes) :

- Sur un CD (Pas de RW) ou un lecteur USB (MP3 ou WAV) (prévoir 1 par prestation). **Pas de smartphone.**
- Mentionner le nom du candidat ou de la structure, le titre, la catégorie et le niveau.
- Mentionner - "Placement sur scène et Musique " ou "Musique et entrée".
- Prévoir un double en cas de problème de lecture du CD ou clé USB.

- **LUMIERE** : Pleins feux.

- **DECORS & ACCESSOIRES (uniquement pour les prestations de groupes)** : Maniables, sans installations particulières et conformes aux normes de sécurité en vigueur.

Article 1.9 - ENTRETIENS

Possibilité pour les professeurs-chorégraphes de s'entretenir avec les membres du jury à l'issue du palmarès.

Article 1.10 - JURY ET DECISIONS

- Le jury, composé de personnalités faisant autorité dans le monde de la danse classique, applique le présent règlement approuvé par les candidats.
- Le non-respect du présent règlement ou tout agissement inconvenant entraînera l'élimination du candidat.

II – CONCOURS NIVEAU PERFECTIONNEMENT

OBJET DU CONCOURS :

Destiné aux élèves danseurs des écoles de formation et des Conservatoires suivant un cursus, ce niveau s'adresse à tous les danseurs licenciés à la FFDanse se destinant à une carrière professionnelle.

Il a pour objet de :

- Favoriser les échanges entre « élèves-danseurs » et « professeurs-chorégraphes » ;
- Promouvoir la danse classique ;
- Découvrir et soutenir de jeunes talents (danseurs et chorégraphes) se destinant à une carrière professionnelle.

Article 2.1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Etre danseur de très bon niveau ;
- Présenter obligatoirement le jour du concours la licence fédérale (licence B) ainsi qu'une pièce d'identité.

Article 2.2 – CATEGORIE D'AGES

- ENFANT : Filles et garçons nés en **2014 - 2015**
- ESPOIR 1 : Filles et garçons nés en **2012 - 2013**
- ESPOIR 2 : Filles et garçons nés en **2009 - 2010 - 2011**
- ELEMENTAIRE : Filles et garçons nés en **2006 - 2007 - 2008**
- SUPERIEUR : Filles et garçons nés avant le 31 décembre **2006**

Nota : les danseurs ou danseuses né(e)s en 2006 ou 2007 ont le choix de s'inscrire dans la catégorie « Elémentaire » ou « Supérieur »

Article 2.3 – DEROULEMENT

2.3.1 – Accueil

L'accueil des candidats se fera le **SAMEDI**.

Une prise de plateau sera prévue (**Les horaires seront précisés avec le planning**). Seuls les professeurs seront admis dans la salle.

2.3.2 – Tenue

• Solistes Enfant/Espoir/Elémentaire/Supérieur

- ELIMINATOIRES : Libre (**Enfant, Espoir et Elémentaire**) et Répertoire (**Supérieur**)
 - o Filles : Tenue de cours exigée - justaucorps pastel sans manches, collant clair, jupette autorisée. Parures vestimentaires interdites.
 - o Garçon : Tenue de cours exigée – Léotard blanc, collant gris
- FINALE : Variation libre pour TOUTES les catégories : (**LE DIMANCHE APRES SELECTION**)
 - o Filles et garçons : Costumes de scène

2.3.3 – Epreuves

SAMEDI

- Eliminatoire Soliste Enfant : Variation libre sur demi-pointes – Durée maxi 1 mn 45.
- Eliminatoire Soliste Espoir 1 : Variation libre sur demi-pointes – Durée maxi 2 mn.
- Eliminatoire Soliste Espoir 2 et Elémentaire : Variation libre sur pointes – Durée maxi 2 mn
- Eliminatoire Soliste Supérieur : Variation du répertoire sur pointes

Les variations de répertoire devront être dansées dans une version adaptée par une grande compagnie. Il est strictement interdit de mélanger des versions différentes (préciser la version choisie sur la fiche d'inscription).

DIMANCHE

- Finale Soliste Enfant : Même variation libre sur demi-pointes qu'à l'éliminatoire mais présentée **en costume de scène**, durée maxi 1mn 45.
- Finale Soliste Espoir 1 : Même variation libre sur demi-pointes qu'à l'éliminatoire mais présentée **en costume de scène**, Durée maxi 2 mn
- Finale Soliste Espoir 2 : Même variation libre sur pointes qu'à l'éliminatoire mais présentée **en costume de scène**, Durée maxi 2 mn
- Finale Soliste Elémentaire : Même variation libre sur pointes qu'à l'éliminatoire **en costume de scène**, Durée maxi 2 mn
- Finale soliste Supérieur : **Variation libre classique (sur pointes) hors répertoire ou moderne (sur ½ pointes)** – en costume de scène, Durée maxi 2 mn

2.3.4 – Notation

- Enfant, Espoir et Elémentaire :

Eliminatoire et Finale : Variation libre

- 1 note technique sur 20 (présentation du candidat et technique)

- 1 note artistique sur 20 (musicalité et interprétation)

La moyenne des notes obtenues par les candidats (éliminatoire et finale) déterminera le classement final.

• Supérieur :

Eliminatoire Variation de répertoire :

- 1 note technique sur 20 (présentation du candidat et technique)

- 1 note artistique sur 20 (musicalité et interprétation)

La moyenne des notes obtenues (répertoire et libre) par les candidats déterminera le classement final

Finale Variation libre :

- 1 note technique sur 20 (présentation du candidat et technique)

- 1 note artistique sur 20 (musicalité et interprétation)

La moyenne des notes obtenues (répertoire et libre) par les candidats déterminera le classement final.

Article 2.4 – GROUPES ET DUO PERFECTIONNEMENT

> **ATTENTION : CHAQUE STRUCTURE PEUT PRESENTER UN MAXIMUM DE DEUX GROUPES PAR CATEGORIE**

2.4.1 – Accueil

- L'accueil des candidats se fera **le dimanche**.

Une prise de plateau sera prévue **l'après-midi** (Les horaires seront précisés avec le planning). Seuls les professeurs seront admis dans la salle.

2.4.2 – Tenue

- Costumes de scène

2.4.3 - Epreuves

Présentation d'une chorégraphie originale hors répertoire respectant les fondamentaux de la danse classique dans une des catégories définies ci-dessous :

Catégorie	Age des interprètes	Durée de la prestation
Groupe I	Nés 2012 - 2013 - 2014 - 2015	3 minutes 30 maxi
Groupe II	Nés en 2008 – 2009 – 2010 - 2011	4 minutes maxi
Groupe III	Nés en 2004 – 2005 – 2006 - 2007	4 minutes maxi
Duo	Nés avant le 01/01/2009	3 minutes maxi

IMPORTANT : Il sera toléré que le groupe comporte des participants de la catégorie d'âge la plus proche et d'une seule dans une proportion n'excédant pas le tiers des danseurs. Si le tiers du nombre total de danseurs est un chiffre avec décimale, prendre en compte le chiffre directement supérieur (exemple : 10 / 3 = 3,33 – il sera ici toléré 4 danseurs de la catégorie inférieure ou supérieure).

2.4.4 – Notation

- 1 note technique sur 20 (présentation, technique des danseurs)
- 1 note artistique sur 20 (musicalité, interprétation, scénographie)
- La moyenne des notes obtenues par les candidats déterminera le classement.

Article 2.5 - RECOMPENSES

Dans chaque catégorie, il pourra être remis :

1^{er} prix – 2^{ème} prix – 3^{ème} prix – 1^{er} accessit – 2^{ème} accessit

Stages – passerelle vers d'autres concours - cadeaux et autres récompenses pourront être attribuées.

Article 2.6 - ORDRES DE PASSAGE

L'ordre de passage sera déterminé par ordre alphabétique, la première lettre étant tirée au sort.

Article 2.7 - CANDIDATS AYANT DEJA OBTENU UN PREMIER PRIX

Les candidat(e)s ayant obtenu un **1^{er} Prix** dans une catégorie ne peuvent se réinscrire dans cette même catégorie l'année suivante. Cependant ils/elles peuvent s'inscrire dans la catégorie supérieure, quel que soit leur âge.

Article 2.8 - ELEMENTS DE SCÉNOGRAPHIE

- **MUSIQUE** (Libre, répertoire, duos, groupes) :
 - Sur un CD (Pas de RW) ou un lecteur USB (MP3 ou WAV) (prévoir 1 par prestation). **Pas de smartphone.**
 - Mentionner le nom du candidat ou de la structure, le titre, la catégorie et le niveau.
 - Mentionner - "Placement sur scène et Musique " ou "Musique et entrée".
 - Prévoir un double en cas de problème de lecture du CD ou clé USB.
- **LUMIERE** : Pleins feux.
- **DECORS & ACCESSOIRES** (uniquement pour les prestations de groupes) : Maniables, sans installations particulières et conformes aux normes de sécurité en vigueur.

Article 2.9 - ENTRETIENS

Possibilité pour les danseurs si accompagnés de leur professeur de s'entretenir avec les membres du jury.

Article 2.10 - JURY ET DECISIONS

- Le jury, composé de personnalités faisant autorité dans le monde de la danse classique, applique le présent règlement approuvé par les candidats.
- Le non-respect du présent règlement ou tout agissement inconvenant entraînera l'élimination du candidat.

MODALITES PRATIQUES

LIEU DU CONCOURS

MJC - THEATRE DE COLOMBES – 96/98 RUE ST DENIS 92 700 COLOMBES

SPECTACLES

Les spectacles (éliminatoires et finales) seront ouverts au public avec droit d'entrée.
Les participants et leur professeur y auront accès librement.

PRISE DE VUE

Pendant la durée du concours la captation vidéo de la manifestation et les prises de vues sont interdites.
Le concours pourra être filmé par nos soins et le support restera propriété de la Fédération Française de Danse. Vous pourrez ultérieurement vous en procurer des copies.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront closes le **7 janvier 2024**.

Elles pourront l'être plus tôt sans préavis si leur nombre était trop important.

Le dossier d'inscription sera à télécharger sur le site internet fédéral au lien suivant :

<https://www.ffdanse.fr/concourir/page/vie-artistique>

et à renvoyer avant le **7 janvier 2024** à : concoursclassique@ffdanse.fr

Droit d'engagement :

- Solistes : 40,00 € par soliste
- Duo : 50,00 € par duo
- Groupes : 60,00 € par groupe

Chèque libellé à l'ordre de la Fédération Française de Danse à adresser à :

Claudine ANDREO - 14, Boulevard Maréchal Leclerc- 06 130 GRASSE

En aucun cas les droits d'inscription pourront être remboursés.

DEMANDE DE DOSSIER D’AFFILIATION FFD

Si votre structure n'est pas encore affiliée, faites en la demande sur le site internet <https://ffdanse.fr> – Cliquer sur « Adhérer » (dans le bandeau en haut à droite). Les participants doivent être obligatoirement licenciés avant leur inscription au concours.

[Nouveau : les candidats libres \(non présentés par une école\) peuvent prendre une licence individuelle en créant leur espace licencié sur le site de la FFDanse.](#)

Pour tout complément d'information ou aide, vous pouvez appeler le siège fédéral (01 40 16 53 38) et demander le service licences.

COMMANDE DES VARIATIONS IMPOSEES

Les variations imposées seront à télécharger directement à partir du site Internet de la Fédération : <https://ffdanse.fr>

Vous pouvez également commander le DVD des variations imposées en écrivant par mail à : concoursclassique@ffdanse.fr